Déclaration d’intégrité et de prévention de la corruption faite par

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Indiquer ici le nom de votre établissement ainsi que la ville où il est situé, suivi du nom du projet dont vous faites partie][[1]](#footnote-1)*

A destination de l’Agence Nationale de la Recherche(l’**« ANR**»)

1. Nous reconnaissons et acceptons qu’il ne peut exister de lien de droit entre l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") et le(s) Membre(s) du Projet. L’**ANR**représente l’entité gestionnaire de fonds qui alloue des subventions au(x) établissements Membre(s) du Projet. Ces subventions lui ont initialement été confiés par l’AFD pour réaliser une mission de développement.
2. Nous, Membre du Projet, attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 A partir de la date de soumission de la proposition complète, être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature;

2.2 Avoir fait l'objet :

1. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projetou le pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du Projet);
2. D’une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l’Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n’est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
3. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD.

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales[[2]](#footnote-2) ;

2.4 Avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 A partir de la date de soumission de la proposition complète, n’avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles de la France (domicile de l’ANR);

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s’être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par l’ANR dans le cadre desDossiers de candidature de proposition complète.

1. Nous attestons que **nous ne sommes pas**, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services de l’ANR, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l’ANR et résolu à sa satisfaction ;

3.2. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un.e consultant qui a préparé la documentation de l’appel à projets ;

3.3. Être nous-mêmes, ou l'une des organisations auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par l’ANR pour effectuer la supervision ou le contrôle du Projet.

1. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière.
2. Nous nous engageons à communiquer sans délai à l’ANR, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour remédier à un changement de situation d’une manière satisfaisante pour l’AFD, y compris par l’arrêt de l’utilisation de la Subvention octroyée par l’ANR pour financer tout ou partie du Projet.
3. Nous déclarons que, dans le cadre de l’octroi et, si nous sommes bénéficiaires d’un financement à l’issue de la procédure d’appels à projets, l’exécution de l’Acte attributif ou Actes de rétrocession[[3]](#footnote-3) :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat deréalisation du Projet ou en France, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat de réalisation du Projet ou en France, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous‑traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables aux pays de réalisation du Projet. Nous certifions par les présentes que nos fonds propres ou nos fonds investis dans le Projet octroyépar l’ANR ne proviennent pas d’une origine illicite, c’est-à-dire des fonds obtenus par:

* La commission de toute infraction sous-jacente tellesqu’indiquées dans les recommandations du GAFI 40 sous la rubrique « catégories désignées d’infractions»([http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations\_GAFI.pdf](http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations_GAFI.pdf%20) ) ou
* Tout acte de corruption décrit aux points 6.3 et 6.4 ci-dessus.

1. Nous nous engageons à porter à l’attention de l’ANR, qui informera l’AFD, tout changement de situation en ce qui concerne le point 6ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à un changement de situation d’une manière satisfaisante pour l’AFD, y compris par l’arrêt de l’utilisation de la Subvention octroyée par l’ANRpour financer une partie ou la totalité du projet.
2. Nous déclarons que, dans le cadre de l’octroi et, si nous sommes bénéficiaires d’un financement à l’issue de la procédure d’appels à projets, l’exécution de l’Acte attributif ou des Actes de Retrocession[[4]](#footnote-4), nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à l’octroi et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de[[5]](#footnote-5) :

Signature :

En date du :

1. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant la proposition au nom du candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat. [↑](#footnote-ref-1)
2. A titre informatif, sont indiquées les références suivantes :

   * Pour les listes tenues par les Nations Unies, le site internet suivant peut être consulté : [https ://www. un.org/sc/suborg/frlsanctions/un-sc-consolidated-list](https%20:/www.%20un.org/sc/suborg/frlsanctions/un-sc-consolidated-list)
   * Pour les listes tenues par l’Union Européenne, le site internet suivant peut être consulté : https://www.sanctionsmap.eu ou <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions_fr>
   * Pour les listes tenues par la France, le site internet suivant peut être consulté :<https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/dispositif-national-de-gel-des-avoirs>

   [↑](#footnote-ref-2)
3. Se référer à l’Annexe informative PEA étape 2 - paragraphe II.1 [↑](#footnote-ref-3)
4. Se référer à l’Annexe informative PEA étape 2 – paragraphe II.1 [↑](#footnote-ref-4)
5. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l’offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat. [↑](#footnote-ref-5)